Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_277-DE

Délibération n° 2025.277

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_277-DE

Fougères Agglomération **2025.277**

2025.277 - Sports et loisirs - EVASI ' RUN & Accrobrancherie

La Base de Loisirs de Chênedet est située sur la commune de Landéan.

Dans le cadre de l'organisation des mini-camps d'été dans la Base de plein air, il est prévu de faire appel à des prestataires afin d'assurer certaines activités sportives (canoë, tir à l'arc, VTT, …).

Fougères Agglomération met à disposition le local nommé : « La maison de la forêt » et l'ensemble des parcelles citées dans la convention en annexe.
La structure EVASI ' RUN prend les lieux en l'état et s'engage à faire les travaux et/ou installations nécessaires et utiles au bon fonctionnement de leurs activités et de la mise en sécurité des usagers.
En contrepartie, Fougères Agglomération accepte la possibilité pour la structure de pratiquer les activités en son nom propre dans la Base de plein air, dans la mesure où elles demeurent sur les parcelles citées (Art : 1 de la convention en annexe).

La convention s'applique sur une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois.

Fougères Agglomération met à disposition le local nommé : « Local Bateau » et l'ensemble des parcelles citées dans la convention en annexe.
La structure Accrobrancherie prend les lieux et le matériel en l'état et s'engage à faire les travaux et/ou installations nécessaires et utiles au bon fonctionnement de leurs activités et de la mise en sécurité des usagers.

En contrepartie, Fougères Agglomération accepte la possibilité pour la structure de pratiquer les activités en son nom propre dans la Base de plein air, dans la mesure où elles demeurent sur les parcelles citées (Art : 1 de la convention en annexe).

La mise à disposition s'effectue selon la tarification suivante sous réserve de disponibilité des locaux et/ ou du matériel selon le planning de réservation du service Sport-Loisirs (priorité à l'usage de FOUGERES AGGLOMERATION) :

Site	Parcelles et local nommés ci-dessous	Tarif jours (8h00 - 23h00)	Tarif mensuel Tous les jours (8h00-23h00)
Maison neuve	Maison de la forêt	30€	300€
	Espace pique-nique	Gratuit	Gratuit
	Sous-sol garage chalet	30€	300€
	Sanitaire public	Gratuit	Gratuit
	Bloc sanitaire camping*	30€	400€
	Hangar à bateau	20€	200€
	Location équipements	30€	300€

*Tarifs structure hors territoire communautaire
Le détail de la grille tarifaires est joint en annexe

Vu l'avis de la commission des Équipements non-culturels en date du 12/11/2025,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 01/12/2025,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_277-DE

Fougères Agglomération **2025.277**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de ces conventions,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à les signer.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU